



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	15
présents	12
votants	14

**OBJET :**  
Tableau des emplois –  
suppressions de  
postes

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le **17 DEC. 2021**

ID : 031-213102247-20211216-DEL\_2021\_06\_03-DE

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
n° 2021-06-03**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GALLEGRO, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ

Absents excusés : M. BRATUCCI (procuration à Mme ECHEVARNE), Mme RENAUD (Procuration à M. COLLA)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriales,

Vu le tableau de emplois de la commune de Gourdan-Polignan,


Vu les avis favorables du comité technique du centre de gestion de la Haute-Garonne en date du 2 décembre 2021,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de supprimer du tableau des emplois :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- 8 postes d'adjoint technique à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (20 heures hebdomadaire),
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

  
Le Maire,  
**Patrick SAULNERON**

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.